



**ARRETE**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A DES**  
**ADJOINTS AU MAIRE ET A DES CONSEILLERS**  
**MUNICIPAUX DELEGUES**

**EN MATIERE DE DEPOT DE PLAINTE**

**DGS**

**Arrêté n°37-2025**

Le Maire de Joinville-le-Pont, Conseiller Régional d'Ile-de-France ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise le Maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant détermination du nombre de postes d'Adjoints au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection des Adjoints au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L. 2122-22 du code précité qui prévoit que le Maire reçoit comme délégation « *d'intenter, au nom de la commune, en toutes matières, et devant tout ordre et degré de juridiction que ce soit, toutes actions en justice* » ;

Considérant que le Maire peut, sauf disposition contraire dans la délibération, subdéléguer sa signature à un adjoint ou un conseiller municipal pour les décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 ;

Considérant qu'il convient que les plaintes, notamment en soirée, le week-end et les jours fériés, puissent être déposées par un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal délégué disponible, selon l'ordre de priorité établi ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Reçoivent délégation pour effectuer les déclarations orales et écrites nécessaires devant les services habilités à enregistrer une plainte et signer les procès-verbaux de dépôt de plainte, selon l'ordre de priorité suivant :

Ordre de priorité		
1	Francis SELLAM	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
2	Chantal DURAND	2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
3	Michel DESTOUCHES	3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
4	Virginie TOLLARD	4 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
5	Stephan SILVESTRE	5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
6	Chantal ALLAIN	6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
7	Maxime OUANOUNOU	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
8	Liliane REUSCHLEIN	8 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
9	Brahim BAHMAD	9 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
10	Corinne FIORENTINO	Conseillère municipale déléguée

11	Anne MAROLLEAU	Conseillère municipale déléguée
12	Jérôme TAGNON	Conseiller municipal délégué
13	Hélène DECOTIGNIE	Conseillère municipale déléguée
14	Stéphanie BRANCO	Conseillère municipale déléguée
15	Olivier LAVIGNE	Conseiller municipal délégué
16	Frédéric GOMES	Conseiller municipal délégué
17	Murielle VILLETTELLE	Conseillère municipale déléguée
18	Béatrice NICOLAS-DARROU	Conseillère municipale déléguée
19	Séverine DOS SANTOS	Conseillère municipale déléguée
20	Julien KARAM	Conseiller municipal délégué
21	Laura MANACH	Conseillère municipale déléguée

**ARTICLE 2 :**

L'arrêté 162-2022 du 3 octobre 2022 portant délégation de signature à des adjoints au Maire et aux conseillers municipaux délégués en matière de dépôt de plainte est abrogé.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera publié sous format électronique, télétransmis au contrôle de légalité et notifié aux intéressés.

Fait à Joinville-le-Pont, le 12 mars 2025

**Olivier DOSNE**

**Maire de Joinville-le-Pont  
Conseiller Régional d'Ile-de-France**



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté :

Publié sous format électronique le : **14 MARS 2025**

Télétransmis au contrôle de légalité le : **14 MARS 2025**

Fait à Joinville-le-Pont le :